

Conférence du désarmement

11 août 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 11 août 2011, à 10 h $15\,$

Président: M. So Se Pyong..... (République populaire démocratique de Corée)

Le Président (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1232^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant d'aborder les questions du jour, permettez-moi de saisir cette occasion pour dire adieu, avec retard, à notre distingué collègue de l'Afrique du Sud, l'Ambassadeur Matjila, et de lui souhaiter de réussir dans ses nouvelles fonctions.

Aujourd'hui, les représentants suivants ont demandé à prendre la parole: l'Ambassadeur du Japon, et l'Ambassadeur du Pakistan au nom du Groupe des 21. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon. Vous avez la parole.

M. Suda (parle en anglais) (Japon): Merci Monsieur le Président. Le mois d'août 2011 marque le soixante-sixième anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki à l'arme atomique. Au Japon, le 6 août pour Hiroshima et le 9 août pour Nagasaki sont les journées de commémoration des tragédies qui ont affligé ces deux villes et de réaffirmer notre détermination à libérer le monde des armes nucléaires.

Soixante-six ans, c'est long. Durant tout ce temps, les *hibakusha* (rescapés des bombardements atomiques), leurs amis et celles et ceux qui les soutiennent ont fait tout leur possible pour informer le monde entier des effets dévastateurs des bombardements atomiques. Ils ont toutefois avancé dans l'âge et un nombre croissant d'entre eux s'éteignent.

Afin de préserver et de diffuser les récits des survivants, le Gouvernement japonais a demandé en septembre, l'an passé, aux *hibakusha* de témoigner dans le monde entier, en tant qu'envoyés spéciaux pour un monde sans armes nucléaires, et ainsi transmettre leur expérience, en particulier aux jeunes générations. Depuis, les envoyés spéciaux ont pris part à 15 manifestations à travers le monde, y compris ici à Genève au printemps dernier.

Les 6 et 9 août ne doivent pas être uniquement des jours de commémoration mais aussi l'occasion de dresser un bilan. Quels progrès ont été accomplis sur la voie conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires?

Plusieurs faits nouveaux importants et positifs méritent d'être notés depuis le discours de Prague d'avril 2009, notamment les résultats fructueux de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Néanmoins, exception faite du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), et de quelques initiatives unilatérales, très peu de progrès tangibles ont été réalisés au cours des deux années écoulées en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

À qui peut-on reprocher de n'avoir rien fait de nombreuses années durant, en particulier ces deux dernières années, et d'avoir ainsi trahi les fortes attentes de la communauté internationale, notamment de celles et ceux qui ont participé aux commémorations des tragédies d'Hiroshima et Nagasaki? Je dois dire que nous tous, membres de la Conférence du désarmement, portons une grande part de responsabilité.

Lorsque nous, membres de la Conférence, avons adopté le document CD/1864 par consensus, en mai 2009, nous savions tous ce que nous devions faire pour assumer notre responsabilité en matière de désarmement multilatéral. Pourtant, immédiatement après, nous nous sommes égarés dans de fâcheux débats sur la règle stricte du consensus, les intérêts supérieurs de chaque État et le manque de volonté politique notamment.

Cette noble instance qu'est la Conférence n'est pas onéreuse, et c'est en principe la seule instance multilatérale de négociation de traités dans le domaine du désarmement. Aujourd'hui, son dysfonctionnement porte sérieusement atteinte à sa crédibilité, mais également au processus multilatéral de désarmement nucléaire dans son ensemble, ce que bon nombre d'entre nous ne peuvent plus accepter.

2 GE.12-61009

Comme je vois les choses simplement, je crois que les questions que nous devons nous poser sont très simples, à savoir:

- Première question: avons-nous la volonté d'œuvrer de concert pour libérer le monde des armes nucléaires? La réponse devrait certainement être oui.
- Deuxième question: pouvons-nous atteindre notre objectif rapidement, en concluant un traité sans failles? Je crois malheureusement que la réponse est non.
- Troisième question: devrions-nous sans délai entamer des négociations sur une mesure concrète envisageable, tout en menant des débats de fond sur d'autres questions importantes, mais difficiles, sans exclure de futures négociations? J'espère que notre réponse est oui.

Dans ce cas, pourquoi ne pouvons-nous pas convenir sans attendre de démarrer des travaux de fond sur la base du document CD/1864?

Si nous ne parvenons pas à apporter des réponses simples à ces questions simples avant la fin de la présente session, le Japon croit, comme beaucoup d'autres pays, que nous devrions chercher d'autres façons d'entreprendre des travaux de fond sur le désarmement nucléaire, notamment la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Président (parle en anglais): Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram, qui va s'exprimer au nom du Groupe des 21.

M. Akram (parle en anglais) (Pakistan): Merci Monsieur le Président. J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration suivante au nom du Groupe des 21. Puisque c'est la première fois que le Groupe prend la parole sous votre présidence, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance pour la compétence et l'énergie dont vous, en tant que représentant d'un membre du Groupe, faites preuve dans votre fonction de Président de la Conférence. Nous sommes certains que vous saurez guider nos travaux de sorte qu'ils débouchent sur des résultats fructueux.

Le Groupe des 21 se félicite de l'intérêt que le Secrétaire général de l'ONU porte à la revitalisation des travaux multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération, notamment ceux de la Conférence du désarmement.

À ce propos, le Groupe rappelle la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, qui s'est tenue à New York le 24 septembre 2010, et la réunion de suivi qui s'est tenue à New York du 27 au 29 juillet 2011.

Le Groupe souligne l'utilité incontestable de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération et réaffirme sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans ces domaines.

Tout en réaffirmant l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, conformément au mandat qui lui a été attribué lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Groupe regrette que la Conférence n'ait pu entreprendre des travaux de fond sur les questions qu'elle doit traiter. Le Groupe prend note des divers efforts accomplis pour parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence, notamment l'adoption du projet de décision figurant dans le document CD/1864 en 2009, et appuie toute initiative visant à redoubler d'efforts en vue d'obtenir un consensus sur un programme de travail complet et équilibré pour 2011. Ainsi, conscient qu'il y a urgence à éliminer la menace que les armes nucléaires font peser sur la sécurité internationale, le Groupe appelle une nouvelle fois les membres de la Conférence à adopter

GE.12-61009 3

et mettre en œuvre un programme de travail équilibré et complet, fondé sur l'ordre du jour, portant entre autres sur les questions centrales, conformément au Règlement intérieur, et tenant compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité. Le Groupe engage également tous les membres de la Conférence à faire preuve de souplesse de sorte que celle-ci puisse reprendre ses travaux.

Le Groupe des 21 maintient que la Conférence du désarmement demeure la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et souligne que la priorité absolue de la Conférence dans ces conditions demeure le désarmement nucléaire.

À cet égard, le Groupe continue d'appuyer l'engagement rapide de négociations, dans le cadre de la Conférence, sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires, selon un calendrier déterminé, y compris une convention sur les armes nucléaires. Cette convention aura pour objet d'interdire la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes nucléaires, ce qui conduira à terme à leur élimination.

Le Groupe réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et que les États dotés d'armes nucléaires devraient donner aux États non dotés de telles armes l'assurance effective qu'ils ne les utiliseront pas ou ne menaceront pas d'y avoir recours. Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe réaffirme qu'il est nécessaire avant toute chose de conclure un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant qui donne des assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Il est préoccupé par le fait qu'en dépit des demandes formulées depuis longtemps dans ce sens par les États non dotés d'armes nucléaires, aucun progrès tangible n'a été accompli. Le Groupe met en outre l'accent sur l'importance et les effets positifs sur le plan de la sécurité de la conclusion d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant portant sur des garanties de sécurité négatives.

Le Groupe juge important d'étudier la possibilité d'élargir la composition de la Conférence.

Le Groupe est favorable à un renforcement de l'interaction entre la Conférence et la société civile dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, dans le respect de la nature de la Conférence, qui est une instance de négociation.

Le Groupe est convaincu que pour soutenir les travaux des organes de l'ONU chargés des questions de désarmement, il faut créer un environnement politique favorable qui tienne compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité, et non pas modifier le Règlement intérieur.

Le Groupe sait bien que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place un dispositif de désarmement et qu'il y a lieu de remédier au manque d'efficacité de ce dernier. Il importe néanmoins de rappeler ce que la communauté internationale est parvenue à faire au moyen de ce dispositif. Ainsi, bien qu'il soit extrêmement préoccupé par le constant défaut de consensus sur l'ordre du jour et le mécanisme du désarmement multilatéral, le Groupe réaffirme son appui à l'organisation rapide d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, le Groupe pense que toute initiative envisageable en tant que suite devrait être ouverte, et conduite par les États membres, et qu'elle devrait renforcer le rôle et les travaux de la Conférence, tels que définis lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et aux efforts visant à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

4 GE.12-61009

Le Groupe demeure résolu à faire progresser les travaux de la Conférence et il donnera lecture d'une autre déclaration sur la question du désarmement nucléaire à la prochaine séance plénière.

- Le Président (parle en anglais): Merci pour votre déclaration, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie. Vous avez la parole.
- **M.** Vasiliev (parle en anglais) (Fédération de Russie): Merci Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale puisque la Fédération de Russie coordonne actuellement les travaux de ce groupe.
- Le Groupe accorde une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement et appuie les efforts qui ont été entrepris récemment pour revitaliser ceux-ci, lors de la réunion de l'Assemblée générale à New York et des réunions tenues ici à Genève.

C'est pourquoi il appuie les propositions qui vont dans ce sens et est disposé à étudier la proposition de la Colombie concernant la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la question de la revitalisation des travaux de la Conférence, tout en considérant bien sûr qu'il importe d'examiner plus avant cette proposition et certains éléments du document soumis.

- Le Président (parle en anglais): Merci pour votre déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Slovaquie. Vous avez la parole.
- **M. Rosocha** (parle en anglais) (Slovaquie): Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Ma délégation a fait part de son avis sur la situation dans laquelle se trouve la Conférence lors du débat tenu dans le cadre de l'Assemblée générale le 29 juillet 2011. Par conséquent, je voudrais seulement reprendre quelques points liés au programme de travail de la Conférence.

La Slovaquie est favorable à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles. Elle considère en effet qu'un tel traité est indispensable pour atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, si l'on veut bâtir un monde futur dans lequel régnera la sécurité, il faut porter le regard au-delà de telle ou telle mesure et se concentrer sur l'objectif final. La Slovaquie pense qu'il est possible d'atteindre cet objectif en adoptant des instruments qui offrent des garanties et qui se renforcent mutuellement.

Une telle approche offrirait une perspective et permettrait de progresser dans les négociations multilatérales sur le désarmement. Se cantonner à une seule approche qui, même si elle était ambitieuse, n'offrirait aucune souplesse pourrait empêcher d'aller de l'avant. Un programme de travail conçu comme un uniforme à porter en toute occasion risquerait de nous empêcher d'avancer sur la voie du désarmement nucléaire.

Nous devons adopter une attitude d'ouverture et une approche qui mette en évidence l'objectif ultime et permette d'accomplir des progrès dans l'élaboration d'un cadre approprié d'instruments pertinents visant cet objectif.

- La Conférence est chargée de mener des négociations multilatérales sur le désarmement. La Slovaquie est disposée à collaborer avec toutes les délégations, ainsi qu'avec la société civile, en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et de faire avancer les négociations.
- Le Président (parle en anglais): Merci Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

GE.12-61009 5

M. Ri Jang Gon (parle en anglais) (République populaire démocratique de Corée): Merci Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de dire que ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Pakistan au nom du Groupe des 21.

La Conférence du désarmement traverse l'une des périodes les plus importantes de son histoire. Aujourd'hui, il est demandé à ses membres de redoubler d'efforts pour surmonter collectivement la situation dans laquelle elle se trouve.

La République populaire démocratique de Corée estime que le moment est venu pour les États membres de renouveler l'engagement politique requis pour atteindre les buts ultimes de la Conférence. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, c'est à la Conférence qu'il incombe au premier chef de négocier et conclure des traités d'interdiction de toutes les menaces liées aux armes nucléaires.

La République populaire démocratique de Corée a la ferme conviction que le multilatéralisme est le meilleur moyen de faire progresser les travaux de la Conférence, et que les normes et accords adoptés dans un cadre multilatéral sont la clef de la sécurité collective. Elle croit en outre que la Conférence peut apporter une contribution essentielle sur ce plan. La Conférence ne peut cependant pas entamer des négociations en bonne et due forme du fait de l'absence de programme de travail. Tant que le manque de volonté politique et de confiance mutuelle prévaudra, la Conférence aura du mal à parvenir à un consensus sur ce programme.

La République populaire démocratique de Corée fait partie du groupe dont la priorité est le désarmement nucléaire. La question du désarmement nucléaire est la première question à traiter dans le domaine du désarmement. On ne pourra dire que l'on a atteint l'objectif du désarmement qu'une fois l'arsenal nucléaire éliminé dans sa totalité. Pour cela, il va falloir très vite s'occuper d'éliminer les diverses menaces nucléaires, mettre un terme à l'amélioration de la qualité des armes nucléaires, détruire les armes nucléaires déployées à l'étranger, supprimer le bouclier nucléaire et fournir des assurances négatives de sécurité, notamment.

Ma délégation ne peut s'associer à une quelconque initiative qui minimiserait cet aspect important du désarmement nucléaire. La République populaire démocratique de Corée est favorable au lancement de travaux de fond moyennant l'adoption dans les meilleurs délais du programme de travail. À cette fin, elle est disposée à collaborer étroitement avec tous les membres de la Conférence.

La République populaire démocratique de Corée continuera de collaborer avec toutes les délégations dans le but de trouver un terrain d'entente qui permette de parvenir à un consensus sur le programme de travail.

Le Président (parle en anglais): Merci. Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je n'en vois pas. Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui. Avant de lever la séance, je voudrais toutefois donner la parole au Secrétaire général de la Conférence, qui souhaite faire une annonce.

M. Tokayev (parle en anglais) (Secrétaire général de la Conférence du désarmement): Merci Monsieur le Président. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous informer de la décision, prise par le Secrétaire général de l'ONU, de faire respecter scrupuleusement le nombre maximal de mots pour les rapports, comme cela a été demandé par l'Assemblée générale.

S'il est vrai que cette limite ne s'applique qu'aux rapports établis au sein du Secrétariat, et que les documents reçus des États membres ou des organes intergouvernementaux font uniquement l'objet d'une recommandation consistant à ne pas dépasser 10 700 mots, je souhaite appeler votre attention sur les capacités restreintes du

6 GE.12-61009

Secrétariat, notamment dans le domaine de la traduction, et les contraintes financières croissantes qui lui sont imposées. Par conséquent, afin que les rapports soient produits dans les délais, je vous demande de bien vouloir veiller à ce que leur longueur ne soit pas excessive. Le Secrétariat se tient à la disposition des États membres pour les conseiller à ce sujet.

Je souhaite également rappeler aux membres de la Conférence de penser à consulter périodiquement la boîte aux lettres qui leur a été attribuée à cet étage.

Le Président (parle en anglais): Merci M. Tokayev pour ces informations.

Le représentant de la Fédération de Russie a fait part des vues de son groupe au sujet de la proposition de la Colombie de créer un groupe de travail chargé de la question de la revitalisation des travaux de la Conférence. Je rappelle donc simplement aux coordonnateurs des différents groupes que j'attends qu'ils me fassent part des vues de leur groupe d'ici à la fin de la journée, comme je le leur ai demandé au cours de mes consultations.

La prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 18 août, à 10 heures, dans cette salle. Je lève maintenant la séance.

La séance est levée à 10 h 35.

GE.12-61009 7